



Regroupement familial

Par Alikhan

Bonjour,

Je vais essayer d'expliquer en claire ma problématique. Je m'excuse d'avance si je confond certains termes spécifiques.

Pour commencer j'habite en France depuis 2009, j'ai un titre de long séjour (10 ans) valable jusqu'à 2024. Je me suis marié avec ma femme qui elle habitait en Belgique sous statue de réfugiée politique. Le mariage s'est passé en France. Aujourd'hui nous avons 2 enfants. Une demande de regroupement familiale nous a été refusée, ainsi la demande de recours au tribunal juridique.

Pouvez vous me dire s'il y a une solution à mon problème. J'ai même pensé au refus de son statut en Belgique et une nouvelle demande d'asile en France. Je ne sais pas si cela est possible.

S'il vous plaît, si quelqu'un peut nous aider avec un conseil.

Merci de vos réponses

Par Agnes

Bonjour, par les temps qui courent vous pouvez être hyper tranquille pour rester en France avec votre femme et vos enfants.

Cordialement

Par isernon

bonjour,

quel est le motif du refus de votre demande de regroupement familial ?

salutations

Par Alikhan

Bonjour, les revenus insuffisants.